

Suppression de l'Aide à la Pratique Sportive et Culturelle du CASDEC dès le 1er septembre 2019

Un camouflet des employeurs aux adhérent.e.s.



Nous réclamons, auprès des représentants de la collectivité et des établissements publics membres, une augmentation de leur subvention.

En réponse, afin d'équilibrer son budget, le collège employeur demande à vos élus administrateurs de faire des coupes drastiques parmi les activités subventionnées.

Leur seul mot d'ordre : Faire des économies !!!

Notre pouvoir d'achat est déjà mis à mal par les réformes nationales telles que - le gel du point d'indice - le RifSeep - le PPCR (qui allonge les carrières) - la mise en œuvre du jour de carence et au niveau local - les critères internes de déroulement de carrières ralentissant les évolutions professionnelles comme les parcours professionnels.

Et comme si cela ne suffisait pas, le Président du CASDEC a exigé la suppression d'une prestation du CASDEC (soit disant pour « compenser » la réforme de l'arbre de Noël 2019) et, **bien que sollicitée par 1 580 adhérent.e.s en 2018**, l'Aide à la Pratique Sportive et Culturelle sera supprimée à compter du 1^{er} septembre 2019 !!

Conséquences directes :

Composition de la famille (tranche 5) :	2018		2019		2020	
	Arbre de Noël	APSC*	Arbre de Noël	APSC*	Arbre de Noël	APSC*
1 agent VdR			0 €		20 €	
1 conjoint						
1 enfant < 14 ans né en 2005	1 jouet + spectacle	20 €	20 € + spectacle	0 €	0 €	0 €
2 enfants > 14 ans		40 €		0 €		0 €
Résultat	1 jouet + spect. + 60 €		spectacle + 20 €		20 €	
Perte			Perte de 40 €		Perte de 40 €	

Cette mesure devra être suivie d'une réforme des modalités de subvention et d'octroi des chèques culture.

La CGT défend avec force le maintien en l'état de la prestation chèque culture. La CGT prendra ses responsabilités en réponse au mépris des agent.e.s affiché par le collège employeur au sein de son Conseil d'Administration.

Mais seule une mobilisation massive de tous et toutes les adhérent.e.s a une chance de faire reculer les administrateurs et représentants des membres de droit.

Nous vous invitons donc à envoyer au Conseil d'Administration du CASDEC, ce tract avec sa lettre au verso demandant : - la non suppression de l'Aide à la Pratique Sportive et Culturelle - le maintien des modalités d'octroi des chèques cultures aujourd'hui en vigueur - l'augmentation de la subvention au CASDEC à hauteur de 1 % de la masse salariale dès 2020.

Un seul mot d'ordre : Résistance.

Adhérent.e au CASDEC

à

L'ensemble des membres du Conseil
d'Administration du CASDEC.

Copie : La CGT et l'UGICT-CGT

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration du CASDEC du 4 avril 2019, consacré au vote du Budget de cette association, a pris des décisions remettant en causes des acquis sociaux bénéficiant aux adhérent.e.s.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du CASDEC, de prendre les décisions suivantes :

- la non suppression de l'Aide à la Pratique Sportive et Culturelle,
- le maintien des modalités d'octroi des chèques cultures conformément à l'article 15 : Billetterie du Règlementation des Prestations adoptées lors du CA du 21 décembre 2018 aujourd'hui en vigueur et rédigé comme suit :
 - o Chèque culture :
 - Toute personne seule (veuve, célibataire, divorcée) ou couple a droit à 240 € de chèques culture
 - Chaque enfant à charge fiscalement jusqu'à 25 ans donne droit à 120 € de Chèques culture supplémentaire.
- l'augmentation de la subvention au CASDEC à hauteur de 1 % de la masse salariale totale dès 2020.

Un.e adhérent.e